

Séance du 17.03.2016

Délivrance de trois autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre 3 autorisations d'exploiter, soit :

- M. Laurent Caussines pour le café restaurant Ice Cube (Anzère).
- M. Laurent Caussines pour la Pizzeria d'Anzère
- M. Laurent Caussines pour la pâtisserie Caussines (Anzère).

Fête villageoise de Luc

Le comité du village de Luc a interpellé le CC sur la possibilité d'utiliser les locaux communaux de Luc, libérés par le triage forestier.

Vu les rapports positifs du chargé de sécurité et du rapport de police, le CC autorise l'utilisation de ces locaux.

Chenillards

Comme annoncé, le budget 2016 de l'Etat du Valais se caractérise par une forte baisse des moyens à disposition. Le budget du service de l'agriculture est dès lors diminué de 60 %.

Le budget communal 2016 prévoit la réalisation des étapes 3 et 4 pour un montant total de Fr. 374'000.00 hors subvention. La subvention prévue par le canton/confédération était de Fr. 224'000.00 environ.

Dès lors, tenant compte qu'il n'y a aucune certitude de financement de la part du canton et de la confédération, le CC décide de ne pas réaliser ces étapes.

Conduites d'eau potable : attributions de travaux

Le CC attribue les travaux aux bureaux d'ingénieurs suivants :

Route de la Tuire : Jollien-Rey SA, pour Fr. 8'292.55 TTC.

Route des Luys : Editech SA, pour Fr. 35'771.15 TTC.

Ces offres sont les plus avantageuses.

Séance du 31.03.2016

Plan d'alarme avalanche

Suite à la nouvelle carte des dangers, l'Etat du Valais n'a plus de moyens pour le projet d'étude des futures mesures avalanches.

Par contre, l'Etat a les moyens de subventionner les plans d'alarme avalanche. Ainsi donc, le CC préavise l'attribution d'un mandat d'étude au bureau Nivalp SA pour le montant de Fr. 23'716.25 TTC.

Aménagement du torrent de Blignou-Croix de la Mission

Le CC prend connaissance et accepte les documents de mise à l'enquête publique de l'aménagement du torrent de Blignou et de l'espace réservé aux eaux.

Course de côte Ayent-Anzère

Le CC délivre l'autorisation pour la course de côte automobile Ayent – Anzère qui aura lieu les 23 et 24 juillet 2016.

Renouvellement d'une autorisation d'exploiter (colonie)

Compte tenu des différents règlements et lois en vigueur, le CC décide de renouveler l'autorisation pour l'exploitation de l'établissement "Chamossaire" à Anzère au titre de colonie de vacances jusqu'au 31.12.2019.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Arthur Tollu pour l'exploitation d'une caravane de restauration sous l'enseigne "Le Frisé Gourmet".

Personnel enseignant

Suite à la mise au concours parue dans le Bulletin officiel et le Nouvelliste du 4 mars dernier, nous avons reçu 34 postulations.

Le CC préavise les engagements suivants :

- Mme Mylène Grange, pour deux temps partiels en 6/7H (16 périodes) et en 7-8H (12 périodes) à Ayent.
- Mme Mélanie Bornet, pour un temps partiel en 7/8H (11 périodes, ce qui correspond à 35%) à Arbaz

Séance du 14.04.2016

Comptes 2015

Le CC accepte, à l'unanimité, les comptes 2015.

Aperçu du compte administratif		Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	15'739'295.92	15'427'600.00	16'206'078.06
Revenus financiers	+ fr.	19'455'735.80	18'849'900.00	20'509'393.38
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	3'716'439.88	3'422'300.00	4'303'315.32
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'716'439.88	3'422'300.00	4'303'315.32
Amortissements ordinaires	- fr.	2'962'962.07	2'791'000.00	2'926'225.20
Amortissements complémentaires	- fr.	305'049.00	305'000.00	300'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	448'428.81	326'300.00	1'077'090.12
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	5'265'109.15	4'861'300.00	4'112'538.08
Recettes	- fr.	1'850'449.45	1'416'200.00	1'248'591.95
Investissements nets	= fr.	3'414'659.70	3'445'100.00	2'863'946.13
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	3'716'439.88	3'422'300.00	4'303'315.32
Investissements nets	- fr.	3'414'659.70	3'445'100.00	2'863'946.13
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	22'800.00	-
Excédent de financement	= fr.	301'780.18	-	1'439'369.19

Cautionnement Bourgeoisie

En séance du 17.03.2016, le conseil bourgeoisial décidait d'effectuer un emprunt bancaire de Fr. 350'000.00 auprès de la Raiffeisen pour le financement des travaux de rénovation des Flans (2^{ème} étape).

L'assemblée bourgeoisiale, en séance du 29.03.2016, a validé cette décision.

Le conseil communal décide de cautionner l'emprunt de Fr. 350'000.00 contracté par la Bourgeoisie auprès de la Banque Raiffeisen.

Personnel enseignant

Suite à la mise au concours parue dans le Bulletin officiel et le Nouvelliste du 4 mars dernier, nous avons reçu 36 postulations.

Le CC préavise les engagements suivants :

- Mme Anna Tzioti, pour un temps partiel de 46% en français.
- M. Samuel Métrailler, pour un temps partiel de 23% en français.
- Mme Ruth Sartori, pour un temps partiel de 23% en allemand.